

IMPORTANT DATES TO REMEMBER IF YOU ARE REGISTERING FOR THE 2020 ORLANDO WORLD MASTERS

- April 1** The official start to the World Masters Registration www.masterswlreg.com.
Canadian Masters Entry Fee payment and particulars will appear on the website shortly after registration opens.
DO NOT PAY THE WORLD MASTERS REGISTRATION FEE (\$250) if you were not a member of the Canadian Masters Weightlifting Federation prior to your Qualifying Meet (Competition). Your registration will not be accepted and your registration fee, made in error, will not be reimbursed.
- June 10** Canadian Masters athletes are expected to have paid CMWFHCM before this date.
- June 15** IWF Masters Secretariat closes the registration process.
- Starting June 16 until 1000 athletes have been selected** worldwide, IWF Masters Secretariat and/or CMWFHCM will notify selected and non-selected athletes. The Office of the National Chair will be verifying athletes' qualifying totals and qualifying Meets.
- After 1000 athletes have been selected**, non-selected athletes will be reimbursed the IWF Masters registration fee, but not the Canadian administrative fee. Selected athletes' registration fees are non-refundable.

DATES IMPORTANTES À SE RAPPELER SI VOUS VOUS INSCRIVEZ AUX CHAMPIONNATS MONDIAUX MAÎTRES 2020 ORLANDO

1 Avril Le commencement officiel des inscriptions pour les Championnats Mondiaux

www.masterswreg.com

Les instructions particulières et les frais d'inscription pour les Maîtres canadiens vont être publiés sur le site web peu après l'ouverture des inscriptions.

NE PAYEZ PAS LES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES CHAMPIONNATS

MONDIAUX MAÎTRES (250\$) si vous n'êtes pas un membre de la Fédération Canadienne Maîtres d'Haltérophilie avant votre compétition de qualification. Votre inscription ne sera pas acceptée et vos frais d'inscription, fait par erreur, ne seront pas remboursés.

10 juin Les athlètes canadiens devront avoir payer leurs frais à la CMWFHCM avant cette date.

15 juin Le Secrétariat de la IWF Maîtres fermera le processus d'inscription.

À partir du 16 juin et jusqu'à ce que 1000 athlètes ont été sélectionnés à travers le monde, le Secrétariat de la IWF Maîtres et/ou la CMWFHCM vont avertir les athlètes sélectionnés et non-sélectionnés. Le Bureau du Président National va vérifier les totaux de qualification et les compétitions de qualification des athlètes.

Après que 1000 athlètes ont été sélectionnés, les athlètes non-sélectionnés recevront le remboursement de leur frais d'inscription de la IWF Maîtres, mais pas les frais administratifs canadiens. Les frais d'inscription des athlètes sélectionnés sont non-remboursables.